

OBJET

Réunion du 22 décembre 1993

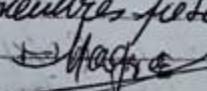
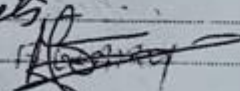

Le vingt deux décembre mil neuf cent quatre vingt treize, à 14h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r FERRET Serge, adjoint au Maire. La séance a été publique.

Date de consécration: 17 décembre 1993.

Présents: M^s ALFRED FERRET Serge, MAGNE Simon, ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Horace, VIOUET Olophir, BORDERON Raymond, MARTIN Michel.
Absents: M^r MARITAUD Marcel, M^s JOSEPH Richard.
Secrétaire de séance: M^r BOURREAU Bernard

261 Annulation de délibération n° 251. Protocole d'accord Chemin du Maine au Loup.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération n° 251, prise le 29 septembre 1993, décidant l'établissement d'un protocole d'accord entre la commune et les deux sociétés Hudon et Silag au sujet de l'exploitation par les deux sociétés d'un chemin rural menant du Maine au Loup à la limite de la commune d'Edon.

262 Virements de crédits.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de virer 114F au compte 618 et 1496F au compte 660F par poste-ment sur le compte 6812.

263 Communes de communes de rive d'un délégué suppléant.
Le Conseil Municipal délègue à l'unanimité M^r ALLARY Francis comme délégué suppléant à la communauté de communes du Pays d'Horte et de Baccalette. La délégation communale de Coubriers se compose donc de:
2 délégués titulaires: M^s JOSEPH et MARTIN (délibération du 29/04/1993.)
2 délégués suppléants: M^r BORDERON Raymond (délibération du 29/04/1993) M^r ALLARY Francis de ce jour.
Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents:
FERRET S.   
et PHELIPPEAU H. 